

Compte-rendu du 3^e atelier de préfiguration du conseil de développement













Table des matières

PRESENTS	3
ORDRE DU JOUR	3
RAPPEL DES ATELIERS PRECEDENTS	3
L'ORGANISATION INTERNE	4
LA COMPOSITION : DIVERSIFIER LES MEMBRES POUR UNE PLURALITE DE POINTS DE VUE	4
CHOISIR PLUSIEURS MODES DE DESIGNATION POUR UNE COMPOSITION PLURIELLE	5

Le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

PRESENTS

Le groupe de préfiguration du conseil de développement s'est réuni pour la troisième fois mardi 19 septembre 2023, de 18h à 21h à l'office de tourisme intercommunal de Saint-Julien-en-Born.





Onze citoyens étaient présents.

Etaient également présents :

NOM	Prénom	Structure
PINEAU	Jean-Yves	Les Localos
DROUGARD	Corinne	Pays LNCA
PISSETTAZ	Julie	Pays LNCA
LAVAUD	Célia	Pays LNCA

ORDRE DU JOUR

- Rappel des ateliers précédents
- L'organisation interne du conseil de développement
- La composition idéale du futur conseil de développement : profils des membres et modes de désignation

RAPPEL DES ATELIERS PRECEDENTS

Les grandes fonctions du futur conseil de développement identifiées lors du précédent atelier ont été rappelées en début de séance :

- La fonction d'animation, d'impulsion et de relais du territoire
- Le conseil de développement est un des animateurs du débat public territorial
- C'est un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes
- La fonction de formation
- > Un maillon de la formation à la citoyenneté

- Formation du conseil de développement (son exécutif) : besoin de formation liée au cd
- > Formation en direction des habitants
- La fonction d'impulsion, d'inspiration
- Un lieu de réflexion prospective et transversale, pour alimenter et enrichir les décisions publiques,
- Un laboratoire d'idées, force de propositions, avec un rôle d'éclaireur et d'alerte
- La fonction d'évaluation
- Auto-évaluation
- Evaluation des politiques publiques (axes du projet de territoire)

Les grandes thématiques identifiées : les transitions, la culture, la mobilité et le tourisme.

L'ORGANISATION INTERNE

L'organisation interne se définit en fonction des quatre grandes fonctions identifiées par les membres de préfiguration du conseil de développement et rappelées précédemment.

Après un débat mouvant, les participants ont choisi le modèle suivant :



LA COMPOSITION : DIVERSIFIER LES MEMBRES POUR UNE PLURALITE DE POINTS DE VUE

- La loi prévoit une **composition plurielle**, associant des « *représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs* », sans imposer une composition dans le détail.
- Les conseillers communautaires ne peuvent pas intégrer le conseil de développement.
- Représentation géographique et communautaire.
- La composition du conseil doit respecter la parité femmes-hommes et s'efforcer de refléter au mieux la diversité de la société (nature des acteurs, générations, catégories socio-professionnelles...)

Pour composer l'assemblée, les participants ont fait le choix d'une approche territoriale. Les membres de préfiguration ne souhaitent pas qu'une communauté de communes soit surreprésentée, mais bien que le

futur conseil de développement soit le produit des trois communautés de communes. L'équilibre territorial leur semble le plus pertinent pour faire Pays.

CHOISIR PLUSIEURS MODES DE DESIGNATION POUR UNE COMPOSITION PLURIELLE

- **Appel à candidature** ouvert à toutes les personnes volontaires. Les candidatures sont retenues selon des critères définis préalablement ou par tirage au sort
- Tirage au sort sur liste électorale
- Cooptation par les membres du conseil de développement
- **Désignation** par les élus.

En sous-groupes, les participants ont réfléchi aux groupes constituants les collèges et aux modes de désignation :

	PROPOSITIONS
GROUPE 1	Les trois collèges sont constitués de manière identique. Six sous-groupes sont identifiés dans chaque collège: • Les acteurs issus du monde de l'entreprise, (2 membres), volontariat • Associations (2 membres), volontariat • Acteurs volontaires (2 membres), volontariat • 2 membres tirées au sort sur les listes électorales • Groupe « jeunes » (18-25 ans) 3 membres, volontariat • 2 membres désignées par les élus 39 membres au conseil de développement Bureau: • Composé de 9 membres (parmi les 39 de l'assemblée) • Parmi les 9, 6 volontaires élus, • 3 personnes élus par l'assemblée sans être candidat, si acceptation
GROUPE 2	 Les trois collèges sont constitués de manière identique. Les sous-groupes sont les suivants : Associatif, artistique et culture : appel à volontaires et cooptation Citoyens (famille, personnes âgées, jeunes 14-24 ans, personnes vulnérables et invisibles) : appel à volontaires et cooptation par les organismes (CCAS et associations) Vie économique : artisans, commerçants, entreprises individuelles, tourisme, forestiers cooptation par le biais de la communauté de communes et des tiers-lieux Dans chaque collège, cooptation d'un chargé de mission des Communautés de communes mais non élu. Nombre égalitaire dans chacun des collèges
GROUPE 3	Les trois collèges sont constitués de manière identique. Les sous-groupes sont les suivants : • Un groupe avec uniquement des volontaires dans les secteurs de l'associatif, de la santé, de l'éducation, de l'industrie et du commerce et des personnes au chômage Ce groupe représente 50% de l'ensemble du conseil de développement

- Un groupe de personnes tirées au sort (48% de l'ensemble du CD)
- Un groupe d'élus (2%)

Le prochain atelier se déroulera en décembre.

M. Arnaud GOMEZ

Président du Pays Landes Nature Côte d'Argent

